DLP 20-6-84381370

Avertissements agricoles

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Bulletin N°15

15 Juin 1984

VIGNE

LA FLORAISON DEBUTE EN ZONES PRECOCES ET MOYENNES.

MILDIOU : PEU DE FOYERS PRIMAIRES DECOUVERTS A CE JOUR.

Depuis notre dernier bulletin, deux nouveaux foyers ont été découverts :

Vaucluse : ANSOUIS.
VAR : LA CADIERE D'AZUR.

Maintenez la protection en particulier dans les zones ou les foyers primaires ont été signalés.

OIDIUM : ATTENTION AU DEVELOPPEMENT DE LA MALADIE.

L'Oïdium est souvent présent dans les parcelles de Carignan et l'on peut craindre, avec la hausse des températures de ces derniers jours, une explosion de la maladie dans les parcelles mal protégées.

Des attaques d'Oïdium ont été notées sur grappes, avant floraison, dans la zone de St-Cyr.

La protection doit être parfaite ; respectez les doses et cadences d'applications, traitez les rangs face par face.

A cette période, on réalisera de préférence, un poudrage à la pleine floraison, à raison de 30 Kg de soufre poudre par ha.

A noter ; l'arrivé sur le marché d'une nouvelle spécialité anti-Oïdium, le BAYTAN contenant 5 % de triadiménol et utilisable à 0,050 kg/hl.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : SURVEILLEZ LE NOMBRE DE GLOMERULES.

Dans l'ensemble, les niveaux d'infestation sont peu élevés et un traitement curatif ne se justifie pas.

Cependant, très localement, dans certaines parcelles, (Châteauneuf du Pape, Plan de Dieu, St-Hyppolite, Mazan), nous avons dénombré 100 à 150 glomérules pour 100 grappes.

Nous vous conseillons donc de vérifier à la floraison, dans les parcelles habituellement attaquées, le nombre de glomérules. Un traitement ne se justifiera que si le seuil de 200 glomérules pour 100 grappes est dépassé (observez un minimum de 50 grappes). Vous interviendrez alors avec une spécialité à base de parathion ou de méthomyl.

En aucun cas, il ne faudra utiliser des pyréthrinoïdes (Decis, Ripcord, Sumicidin etc...) qui sont des produits strictement préventifs.

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant P. Duffaud - CPPAP N° 478 AD

Quartier Cantarel - B.P. 95 84140 MONTFAVET - Téléphone : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : EDITION GENERALE 100 F - TOMATE 45 F - VITI. VAR 45 F - CERISIER 45 F

P290

ARBORICULTURE

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : CONTAMINATIONS PRIMAIRES ENCORE POSSIBLES.

En effet, seulement 20 % des organes de conservation (périthèces) sont actuellement vides. Seule une absence prolongée de pluie pourrait diminuer les risques présentés : par les feuilles tavelées restantes de l'an dernier.

En vergers atteints, maintenir la protection en fonction des risques de pluie.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : ATTENTION A LA FIN DU PREMIER VOL.

En situation précoce et moyenne, les attaques faibles jusqu'ici peuvent s'intensifier surtout en vergers habituellement très atteints et portant une faible récolte.

Au dessus de 500 m d'altitude, le premier traitement larvicide interviendra à partir du 20.06.

Le méthomyl a une action sur les jeunes larves de la Mineuse cerclée.

TORDEUSE DE LA PELURE : (Pandémis héparana) - TRAITER SI NECESSAIRE.

Uniquement en vergers ayant subi des dégâts au printemps (pousses) ou en été 1983 (fruits) et si aucun traitement spécifique n'a été effectué cette année au printemps.

On emploiera du méthomyl à 75 g M.A./hl (Lannate), également efficace sur pucerons et Carpocapse.

Les pyréthrinoïdes (fenvalérate, perméthrine) sont également efficaces, mais encore plus nocives vis à vis de la faune auxiliaire.

RUGOSITE :

Il est rappelé que la période de sensibilité maximum à la rugosité demeure durant les six semaines suivant la floraison.

PSYLLE DU POIRIER : EN CAS D'ABSOLUE NECESSITE (miellat abondant).

On interviendra de préférence après une pluie avec un produit à base d'amitraze (Tudy, Maïtac), en évitant les fortes chaleurs, à la dose de 60 g de M.A./hl, ou à base de phosmet (Imidan) 50 g de M.A./hl, efficace aussi contre le *Carpocapse* .

CECIDOMYIE SUR FEUILLES DE POIRIER :

En cas de forte attaque, faire deux traitements à 12 jours d'intervalle avec vamidothion (Kilval, Sépaphid) 50 g M.A./hl (délai 30 jours avant récolte) ou à base de diazinon (Basudine,Knox-out) 24 g M.A./hl (délai 15 jours avant récolte).

L'ométhoate (Folimate) 62, 5 g M.A./hl aurait donné des résultats satisfaisants (délai 21 jours avant récolte).

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

CARPOCAPSE DES PRUNES : VARIETES TARDIVES.

Sur les variétés tardives, plus sensibles à ce ravageur, on renouvellera le traitement à partir du 18 Juin ou dès l'observation des premiers dégâts.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : COMMENCER LA PROTECTION DES FRUITS.

Une reprise des captures s'amorce. Pour la protection des fruits, 3 traitements peuvent être nécessaires. Ils s'effectueront 40 jours, 28 jours et 16 jours avant récolte, soit à 12 jours d'intervalle avec l'un des produits suivants (en grammes de matière active par hectolitre) :

Jusqu'à 15 jours avant récolte :

azinphos éthyl et méthyl = 40 (nombreuses spécialités), fénitrothion = 50 (nombreuses spécialités), méthidathion = 40 (Ultracide), phosalone = 60 (Azofène, Zolone).

Jusqu'à 7 jours avant récolte :

carbaryl = 120 (nombreuses spécialités), méthomyl = 62,5 (Lannate), mévinphos = 50 (nombreuses spécialités).

Jusqu'à 5 jours avant récolte :

dichlorvos = 120 (nombreuses spécialités).

Sans délai avant récolte :

deltaméthrine = 1,75 (Décis), fenvalérate = 7,50 (Sumicidin).

../..

Les produits utilisables à moins de *15 jours* avant récolte devront être employés si l'on craint une attaque, entre le 16 ème jour et la cueillette. Ce peut-être le cas notamment des fruits récoltés avant le 1 er Juillet, si l'on a observé des dégâts sur pousses en première génération.

MOUCHE DE LA CERISE :

Appliquer et renouveler les traitements comme indiqué dans nos précédents bulletins.

Au dessus de 400 m d'altitude (zone la plus tardive), aucune capture ni éclosion n'ont été observées. Attendre un prochain avis.

En cas d'exportation, aucune présence d'asticots n'est tolérée pour les cerises de bouche.

BRISE VENT ET CEDRES : Attaques de pucerons.

En cas d'infestation, effectuer un traitement à base de pirimicarbe (Pirimor) 37,5 g M.A/hl.

CULTURES LEGUMIERES

PLEIN CHAMP

MOUCHE DU CHOU SUR NAVET :

Le vol continue (cf bulletin technique n° 14).

MOUCHE DE LA CAROTTE :

Vol nul.

TEIGNE DU POIREAU :

Le deuxième vol débute en zone précoce.

Effectuer un traitement à partir du 20 Juin (cf bulletin technique n° 9).
- Dans les parcelles de culture de poireaux porte-graines.
- Dans les jeunes semis ou plantations situées dans des zones fortements contaminées.

Pour les autres situations, attendre le 3ème vol pour débuter la lutte.

ACARIENS SUR AUBERGINES :

Intervenir dès les premiers symptômes avec un acaricide spécifique. Eviter toute spécialité à base de dicofol.

ROUILLE DE L'AIL :

De nombreux foyers existent.

Matières actives utilisables : mancozèbe (160 g M.A./hl), manèbe (160 g M.A./hl), propinèbe (210 g M.A./hl), triforine + manèbe.

RAVAGEURS DU SOL EN CULTURE DE CHOU-FLEUR :

Différents ravageurs du sol peuvent s'attaquer aux choux-fleurs dès le semis ou la plantation :

Mouche du chou, Charançon ridé, Charançon gallicole.

Souvent, il est nécessaire de lutter préventivement contre ces ravageurs.

EN PEPINIERE -

Effectuer un traitement généralisé des sols de pépinière. Les produits utilisables sont :
- brommophos éthyl (Nexagan) 5400 g M.A./ha (en pulvérisation sur le sol avant semis).
- chlorfenvinphos (Birlane) 6000 g M.A./ha ;
- trichloronate (Phytosol) 3125 g M.A./ha.

Ces deux derniers produits sont épandus sous forme de microgranulés et obligatoirement incorporés au sol sur 5 cm.

Dès la levée des choux, effectuer un traitement en pulvérisation sur la base de 1000 l/ha avec une des matières actives suivantes :

- chlorfenvinphos (Birlane) 60 g M.A./hl;
- bromophos éthyl (Nexagan) 60 g M.A./hl;
- bromophos méthyl (Nexion, Rhodianex) 50 g M.A./hl.

On choisira de préférence une matière active différente de celle utilisée en traitement du sol.

Ce traitement sera renouvelé tous les 8 jours pendant toute la période de vol de la *mouche du chou* et jusqu'à 8 jours avant plantation.

P. 291

../..

A LA PLANTATION -

Le principal ennemi est le *Charançon ridé* qui s'attaque aux racines et au collet des choux. Aucun produit n'est homologué contre ce ravageur.

Toutefois, deux années d'expérimentation ont montré la bonne efficacité du carbofuran (Curater).

.Dans les parcelles contaminées, on effectuera un traitement localisé dans la zone des racines au moment de la plantation (il est possible d'adapter aux planteuses undistributeur de microgranulés).

On épandra ainsi 2 g de produit commercial Curater au mètre soit : 1000 g M.A./ha.

.Dans les zones où aucun dégât n'a été constaté l'année précédente, il est préférable d'utiliser une matière active différente (cf bulletin technique n° 4), de celle utilisée l'année avant.

Les bulletins suivants vous fourniront des informations supplémentaires sur :

- le vol de *la Mouche du chou.*
- les *Pucerons cendrés.*
- les *Chenilles défoliatrices.*

GRANDES CULTURES

CEREALES

ROUILLE BRUNE ET AUTRES MALADIES DES FEUILLES ET DE L'EPI :

Compte tenu du stade Culture des Céréales (grain laiteux à pâteux), un traitement fongicide ne se justifie plus.

PUCERONS :

Ne plus intervenir à partir du stade grain pâteux. Voir nos bulletins précédents pour la décision d'intervention.